

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] implantation d'un parc d'éoliennes sur la commune d'Epuisay

Date :Tue, 9 Jan 2024 19:44:24 +0000

De :Pierre BOULAIRE

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Votre fonction est d'assurer la cohérence des politiques mises en place au niveau du département dont vous avez la charge pour le compte de l'Etat.

Localement la vocation du Loir et Cher et plus particulièrement la zone entourant la commune d'Epuisay est assurément de profiter de son cadre préservé et de sa proximité de métropoles telles Paris pour offrir une destination touristique à de nombreux citadins qui contribuent à l'économie locale et au maintien d'une population rurale leur offrant de multiples services, gîtes, maisons d'hôte, restauration, cyclotourisme, équitourisme sans compter la visite des nombreux sites historiques petits ou grands qui font tout l'attrait de notre région.

Nationalement, l'Etat se doit de planifier la politique énergétique de notre pays à long terme MAIS se doit pour cela de FIXER des priorités et GERER des investissements qui ne peuvent être tout azimut.

-Implanter des éoliennes dans une région à vocation touristique est un non- sens

-Multiplier les sources d'énergie sans fixer de priorité pour plaire à certains, lobbies économiques ou idéologues d'une écologie politique est un acte de faiblesse ou d'inconséquence économique.

L'importance de l'enjeu énergétique fixe de lui-même les priorités de développement en fonction des rendements et de la sécurisation d'approvisionnement. Ne revenons pas sur la production électrique aléatoire des éoliennes, leur impact sur leur territoire, leur coût d'installation ET de désinstallation en fin de vie, elles se situent en queue de peloton sur tous les points. Considérons plutôt un ordre logique pour prendre des décisions rationnelles
1° le nucléaire avec toutes les précautions sécuritaires nécessaires et notre région également ligurienne sait de quoi elle parle

2° l'hydraulique en saturant les possibilités restantes sur les territoires

3° les parcs photovoltaïques en profitant des trop nombreuses friches industrielles et agricoles sans parler des énormes possibilités de l'agrivoltaïsme pour nos agriculteurs à la recherche de compléments de revenus compatibles avec leur vocation agricole, de gestion de l'environnement et de réponses à l'agression solaire croissante sur leurs productions.

4° les éoliennes individuelles nettement moins polluantes visuellement en repensant une partie de la centralisation du réseau électrique

Pour parler cependant des parcs d'éoliennes, je vous encourage à profiter d'un week-end touristique en Côte d'Armor pour bien prendre la mesure du désastre qu'ils occasionnent en baie de Saint-Brieuc, haut lieu touristique dont l'horizon est désormais barré d'ailes visibles à des dizaines de km à la ronde sans parler de lumières clignotantes la nuit. De quoi décourager l'achat de propriétés avec vue sur mer assurément..... !

Monsieur le préfet, il vous revient de prendre ou favoriser des décisions engageant l'avenir. Les parcs d'éoliennes apparaissent de plus en plus comme une solution présentant plus d'inconvénients que d'avantages par rapport aux autres solutions déjà connues à aujourd'hui. Un moratoire s'impose pour y réfléchir. N'engagez rien de précipité.

Recevez mes plus sincères salutations.

Pierre Boulaire

Le Grand Villemalour (petit manoir relevé de ses ruines après 15 ans, gîte pour le plaisir de tous)

41800 Saint Martin des Bois